



**Indication des tarifs d'utilisation du réseau
valables à partir du 1er janvier 2025
Sujet à approbation par l'ILR**

Version du 15 octobre 2024

Electricité

NIVEAU BASSE TENSION

Utilisateurs du réseau BT avec compteur intelligent

Introduction

Publication d'une indication des tarifs d'utilisation du réseau selon l'article 11 (5) du règlement ILR/E24/18 du 28 juin 2024 arrêtant les méthodes de calcul des tarifs d'utilisation des réseaux des transport, de distribution et industriels et des services accessoires pour la période de régulation 2025 à 2028 - Détermination des coûts à transposer en tarifs.

Majoration des tarifs pour prestations en dehors des heures de bureau normales

Toutes les prestations décrites dans le chapitre 12 (Vérification des protections), réalisées en dehors des heures de bureau normales (lundi au vendredi, de 07:00 à 16:00 heures) sont majorées :

- La plage **hors heures normales** comprend
 - o le lundi au vendredi, de 16:00 à 07:00 heures
 - o le samedi, dimanche et jour férié, 24 heures
 - o le taux est majoré de 50%
- La plage des **heures de nuit** s'étend de 22:00 à 7:00 heures, tous les jours de la semaine. Le taux hors heures normales est majoré de 30%
- Les heures prestées les **dimanches** sont en plus majorées de 70%
- Les heures prestées les **jours fériés** sont en plus majorées de 100%

Ces majorations sont cumulatives.

Barème d'application de compléments	Hors heures normales	Nuit	Dimanche	Jour férié	Complément total
Jour ouvrable	50%				50%
Jour ouvrable nuit	50%	30%			80%
Dimanche	50%		70%		120%
Dimanche/nuit	50%	30%	70%		150%
Férié	50%			100%	150%
Férié/nuit	50%	30%		100%	180%
Férié dimanche	50%		70%	100%	220%
Férié/dimanche/nuit	50%	30%	70%	100%	250%

REDEVANCES DE RACCORDEMENT

1. Installation de consommation

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 40A par phase

Redevance unique	1.014,00 €
------------------	------------

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase

Redevance unique	1.412,00 €
------------------	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
--	----------

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase

Redevance unique	2.504,00 €
------------------	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1.490,00 €
---	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1.093,00 €
---	------------

En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm²

par mètre courant de câble	25,30 €
----------------------------	---------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm²

par mètre courant de câble	29,40 €
----------------------------	---------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm²

par mètre courant de câble	42,55 €
----------------------------	---------

Aux tarifs de raccordement au réseau se rajoute une pose compteur, tel que décrit dans le chapitre 7.

En cas de raccordement exceptionnel d'un preneur de raccordement avec une intensité demandée supérieure à 100A sur le réseau BT, ce raccordement sera facturé au frais réels sur base d'une offre préalable.

2. Installation de production

2.1 Compteur dédié ("One meter" solution)

La solution à compteur unique n'est applicable qu'aux utilisateurs réseau disposant d'un compteur intelligent.

Dans ce cas l'installation de production est raccordée à un compteur de consommation existant derrière un point de raccordement de consommation existant. Deux cas de figure se présentent :

a) L'intensité par phase de l'installation de production est inférieure ou égale au niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Facturation d'un déplacement

b) L'intensité par phase de l'installation de production dépasse le niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance de raccordement

Le demandeur paie une redevance unique pour une augmentation d'intensité du raccordement existant:

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
--	----------

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1.490,00 €
---	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1.093,00 €
---	------------

En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm²

par mètre courant de câble	25,30 €
----------------------------	---------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm²

par mètre courant de câble	29,40 €
----------------------------	---------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm²

par mètre courant de câble	42,55 €
----------------------------	---------

2.2 Two meter solution

Dans ce cas l'installation de production est raccordée à un deuxième compteur derrière un point de raccordement de consommation existant. Deux cas de figure se présentent :

a) L'intensité par phase de l'installation de production est inférieure ou égale au niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur

Une pose compteur (voir chapitre 7) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production

b) L'intensité par phase de l'installation de production dépasse le niveau d'intensité par phase du raccordement de l'installation de consommation :

- Redevance pose compteur

Une pose compteur (voir chapitre 7) est facturée pour la pose du compteur relié à l'installation de production

- Redevance de raccordement

Le demandeur paie une redevance unique pour une augmentation d'intensité du raccordement existant:

Dans la zone délimitée

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 50A/63A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 50A/63A par phase	398,00 €
--	----------

Raccordement au réseau BT pour une intensité de 80A/100A par phase

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 40A à 80A/100A par phase	1.490,00 €
---	------------

Redevance unique pour une augmentation d'intensité d'un raccordement existant de 50A/63A à 80A/100A par phase	1.093,00 €
---	------------

En dehors de la zone délimitée (se rajoute aux frais de raccordement dans zone délimitée)

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 70 mm²

par mètre courant de câble	25,30 €
----------------------------	---------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 150 mm²

par mètre courant de câble	29,40 €
----------------------------	---------

Raccordement en dehors de la zone délimitée avec une section de câble de 240 mm²

par mètre courant de câble	42,55 €
----------------------------	---------

3. Raccordement direct d'un utilisateur réseau au transformateur MT/BT

3.1 Redevance de raccordement

Raccordement avec une section de câble de 70 mm²

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	1.412,00 €
--	------------

par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	25,30 €
--	---------

Raccordement avec une section de câble de 150 mm²

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	2.504,00 €
--	------------

par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	29,40 €
--	---------

Raccordement avec une section de câble de 240 mm²

Raccordement jusqu'à une longueur de câble de 40 m	3.121,00 €
--	------------

par mètre courant de câble si la longueur dépasse 40 m	42,55 €
--	---------

3.2 Tarif de réservation de puissance

Tranche de 10kVA (par mois)	19,78 €
-----------------------------	---------

Participation aux frais d'entretien des ouvrages MT et BT pour l'utilisation du poste de transformation (par tranche et par mois)	4,95 €
---	--------

4. Autres redevances pour raccordements au réseau BT

Raccordement temporaire chantier, y compris ampérage jusqu'à 100 A (armoire de raccordement fournie par client, raccordée par le gestionnaire de réseau)	450,00 €
--	----------

Raccordement temporaire individuel fêtes y compris ampérage jusqu'à 100 A (sans armoire et câble de racc.)	205,00 €
--	----------

Modification raccordement (sur demande client) (*)	607,00 €
--	----------

(*) La modification d'un raccordement concerne le déplacement du coffret principal, du tableau de comptage ou du câble de raccordement sur demande du client.

5. Dé-, Reconnexion d'un client au réseau BT

Déconnexion et reconnexion du compteur intelligent à distance	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	92,00 €
Déconnexion et reconnexion au tableau de comptage / armoire de branchement sur site	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	311,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	611,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un raccordement aérien/façade nécessitant un élévateur	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1.163,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour une fouille	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	1.561,00 €
Déconnexion et reconnexion d'un câble souterrain avec frais de génie civil inclus pour deux fouilles	
Tarif par opération déconnexion/reconnexion	2.511,00 €

COMPTAGE

6. Redevance de comptage BT

Utilisateurs réseau BT	
Intensité par phase (A)	Total facturé par mois (€)
40	5,89 €
50	5,89 €
63	11,81 €
80	11,81 €
100	11,81 €
120 et plus	36,88 €

Cas special d'un client connecté à un poste client MT/BT

Le cas spécial ne peut être appliqué que dans le cas où le comptage du client ne figure pas dans une formule de calcul permettant l'application de pertes ou d'un décompteur. Dans ce cas, les tarifs MT seront appliqués.

Redevance de comptage pour clients connectés à un poste MT/BT client avec une intensité de raccordement jusque 50A et une puissance souscrite plus petite que 35kVA	5,89 €
---	--------

7. Autres redevances pour installation de comptage BT

Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT 40A (sans programmation nécessaire)	199,00 €
Pose/déplacement/mutation d'un compteur BT >40A (avec programmation du seuil du disjoncteur intégré)	319,00 €
Suppression d'un compteur BT	199,00 €
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires	396,00 €
Mutation des TI BT de l'installation de comptage à cause d'une augmentation puissance sur demande client	616,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	404,00 €

8. Redevances pour étalonnage de compteurs BT

Etalonnage au laboratoire	290,00 €
Etalonnage sur site client	354,00 €

9. Mise en place et maintenance d'un calendrier compteur intelligent

Programmation d'un calendrier compteur intelligent sur demande d'une partie tierce (fournisseur, ...)	selon devis
Maintenance du calendrier y compris l'envoi calendrier sur compteur	0,77€/mois
Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires à partir du 3e calendrier	396,00 €
Location mensuelle d'un récepteur supplémentaire	5,89€/mois

10. Mise en place d'un récepteur pour délestage

Pose de chaque récepteur supplémentaire servant à commuter des services supplémentaires à partir du 3e calendrier	396,00 €
Raccordement temporaire chantier, y compris ampérage jusqu'à 100 A (armoire de raccordement fournie par client, racc	5,89€/mois

UTILISATION RESEAU

11. Tarif pour utilisation réseau BT

11.1 Client standard

Kilowatts (kW)	Catégories de puissance de référence									
	1	2	4	7	12	17	27	43	70	100
Redevance fixe (€/mois)	8,91	15,33	28,15	47,39	79,46	111,53	175,66	278,27	451,44	643,84
Redevance volumétrique (€/kWh)*	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660
Supplément pour le dépassement (€/kWh)**	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990

* appliqué au volume total

** appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence

11.2 Client avec chauffage à accumulation avec compteur intelligent et calendrier/récepteur

Kilowatts (kW)	Catégories de puissance de référence									
	1	2	4	7	12	17	27	43	70	100
Redevance fixe (€/mois)	8,91	15,33	28,15	47,39	79,46	111,53	175,66	278,27	451,44	643,84
Redevance volumétrique (€/kWh)*	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660	0,0660
Supplément pour le dépassement entre 6:00 et 22:00 (€/kWh)**	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990	0,0990
Supplément pour le dépassement-nuit entre 22:00 et 6:00 (€/kWh)**	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297	0,0297

* appliqué au volume total

** appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence

11.3 Installation de production avec compteur dédié et puissance de référence à 0

Redevance volumétrique (€/kWh)	0,1650 €
--------------------------------	----------

TARIFS DIVERS

12. Vérification des protections

Protections relatives aux équipements d'interface avec le réseau public devant obligatoirement être soumises à une vérification par le gestionnaire de réseau

Vérification obligatoire des protections clients 400 V

Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (1ère mise en service, par intervention)	1.589,00 €
Relais de protection d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau (Contrôle périodique tous les 3 ans, par intervention)	991,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas de l'acceptation du rdv proposé par Creos	275,00 €
Relais de protection numérique d'une installation de production d'électricité injectant dans le réseau * contrôle périodique / fonctionnel par intervention, tous les 3 ans * dans le cas d'un rdv fixé par le client	451,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux interventions réalisées pendant les heures de bureau normales. Ils sont majorés suivant les dispositions décrites en page 1 de cette fiche tarifaire pour toute prestation réalisée en dehors des heures de bureau normales.

13. Déplacement

Déplacement chez un utilisateur réseau	172,00 €
--	----------